

Monsieur Philippe Revilliod
Conseiller Portuaire des ports du Cap d'Agde

à

Monsieur Sébastien Frey, Maire d'Agde
Président de la Sodeal
Président du Conseil Portuaire du port du Cap d'Agde

04 Décembre 2025

Objet : Irrégularités multiples dans le fonctionnement du Conseil portuaire

Monsieur le Maire,

Par courrier du 14 juin 2025, j'attirais votre attention sur l'irrégularité administrative de la réunion du Conseil portuaire du 19 juin 2025.

En effet, depuis le 1er juin 2025, la gestion des ports relève d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) remunicipalisé. À cette date, la concession confiée à la SODEAL a pris fin. La présence persistante, au sein du Conseil portuaire, de représentants d'un concessionnaire qui n'existait plus juridiquement rendait la composition de ce Conseil irrégulière. Toute réunion ainsi constituée ne pouvait, de ce fait, être considérée comme valide et demeurait potentiellement entachée d'illégalité.

Vous n'avez pas répondu à mon courrier et avez néanmoins maintenu cette réunion irrégulière.

Vous avez ensuite convoqué un Conseil portuaire le 26 novembre, après avoir procédé à une régularisation de sa composition par arrêté N°A_AP_2025_0045 du 07 novembre 2025.

Lors de cette séance, j'ai rappelé que le précédent Conseil était irrégulier et j'en ai demandé l'annulation. Vous avez refusé, tout en indiquant que le fait de réclamer le respect des règles constituait, selon vous, une forme d'obstruction ou une démarche « procédurale » de ma part.

Ainsi, le simple rappel des obligations légales ne vous a pas semblé acceptable.

Dans un contexte déjà très confus, où le Conseil portuaire n'a jamais été informé des travaux de la mission d'accompagnement à la remunicipalisation des ports, j'ai également signalé que le budget annexe des ports ne pouvait légalement financer des subventions étrangères aux missions de service aux plaisanciers.

Vous avez indiqué que vous saisiriez vos services pour en vérifier la légalité, mais vous avez néanmoins soumis cette disposition au vote du Conseil portuaire, disposition déjà votée au Conseil municipal du 15 juillet 2025.

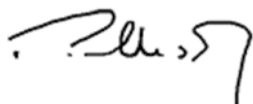
N'ayant, à ce jour, reçu aucune réponse de votre part, je me vois contraint de saisir le Tribunal administratif avant l'expiration du délai réglementaire pour annulation de cette imputation irrégulière.

Enfin, je tiens à exprimer mon profond regret quant à l'attitude adoptée lors de nos échanges. Dans l'exercice de la mission qui m'a été confiée, j'ai rappelé la question de l'endettement contracté par la SODEAL pour des travaux de réhabilitation des quais relevant contractuellement de la compétence

de la commune. Votre réaction, cautionnant les propos déplacés de l'ancien PDG de la SODEAL, et la mise en cause personnelle dont j'ai fait l'objet, m'ont profondément choqué.

Je demeure bien entendu disponible pour tout échange constructif permettant de rétablir la sérénité et la transparence indispensables à la bonne gestion d'un service public.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Revilliod', with a stylized flourish at the end.

Philippe Revilliod

Conseiller Portuaire

1 rue Giuseppe Verdi

34500 Béziers

Copie :

Préfet de l'Hérault

Présidente Chambre régionale des comptes

Direction départementale des finances publiques